



## Impot revenu pour non resident

Par **bappp**, le 10/09/2014 à 15:33

Bonjour,rnrnJe viens de recevoir mes impôts sur un revenu foncierrnJe vis en Espagne et j'ai un appartement en location en FrancernJe suis stupéfaite face au taux d'imposition: 20% + 15,5% de csg/crds!!rnNormalement, je ne devrais pas être imposable vu que ma déclaration est de 9800 euros avec un enfant à charge.rnrnComment faire pour payer moins d'impôtsrnrnJe suis devenue espagnole, car en 2006, la mairie française n'a pas voulu me renouveler ma carte d'identité française car mes parents sont étrangers!rnSi je demande la nullité de ma nationalité française, je ne serais plus considérée comme française non-résidente, n'est ce pas?rnMes impôts seront ils différents?rnrnMerci beaucoup de votre aidernrnCordialement.

Par **moisse**, le 11/09/2014 à 19:13

Bonsoir,rn[citation]Je suis stupéfaite face au taux d'imposition: 20% + 15,5% de csg/crds!![/citation]rnEt encore, ainsi que précisé sur l'avis, c'est le taux minimum.rn[citation]Normalement, je ne devrais pas être imposable vu que ma déclaration est de 9800 euros avec un enfant à charge.[/citation]rnSur ces revenus locatifs ou la totalité de vos revenus y compris à l'étranger ?rnUn peu de lecture ici :rn

<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandar>

Par **bappp**, le 11/09/2014 à 19:30

Bonsoir,rnMerci beaucoup de votre réponse MoissernJ'avais déjà vu l'article que vous m'avez

mis en lien. Mais il n'est pas clair pour moi.  
Je comprends dans un premier temps que quoiqu'il en soit je dois être taxée à 20% minimum  
Mais pouvez vous m'éclairer concernant le deuxième paragraphe concernant le minimum  
Pour information, je ne travaille pas en Espagne  
Je ne perçois donc que ces 9800 euros par an  
Merci beaucoup de votre aide  
Cordialement.

Par **bappp**, le **11/09/2014 à 19:33**

Bonsoir,  
Merci beaucoup de votre réponse Moissern  
J'avais déjà vu l'article que vous m'avez mis en lien. Mais il n'est pas clair pour moi.  
Je comprends dans un premier temps que quoiqu'il en soit je dois être taxée à 20% minimum  
Mais pouvez vous m'éclairer concernant le deuxième paragraphe concernant le minimum  
Pour information, je ne travaille pas en Espagne  
Je ne perçois donc que ces 9800 euros par an  
Merci beaucoup de votre aide  
Cordialement.

Par **moisse**, le **13/09/2014 à 09:34**

Bonjour,  
Vous devez donc déposer au fisc une déclaration complète de vos revenus ainsi qu'indiqué sur l'article en question.  
Cela signifie que si la totalité de vos revenus aboutit à un seuil de taxation inférieur à 20% (ce qui est probable), votre imposition sera recalculée sur la base de votre taux réel.

Par **bappp**, le **13/09/2014 à 09:53**

C'est une excellente nouvelle  
Merci beaucoup pour votre aide!